



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A duras, le 16 mars 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes du Pays de Duras. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays de Duras

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

comdecomduras@wanadoo.fr

Site : www.cc-paysdeduras.fr

Date de création : 31/12/1993

Compétences exercées ou déléguées :

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

17 communes membres :

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Esclottes - Lé vignac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardaillan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

Population :

5 712 hab - Superficie : 226 km² - Densité : 25.00

Régime fiscal :

Fiscalité additionnelle

Elus et responsables :

Présidente :

Bernadette DREUX

Vice Présidents :

Bernard PATISSOU (SOUMENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

Membres :

AURIAC : Alexandre DA DALT

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCLOTES : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SOUMENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

II. BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **498 887,98 €** se décomposant comme suit :

Fonctionnement	COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Excédent de fonctionnement de clôture	627 097,87 €

Investissement

Déficit d'investissement de clôture	- 177 609,89 €
Resta à réaliser	+ 49 400,00 €

RESULTAT	498 887,98 €
-----------------	---------------------

Le détail des écritures de l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		498 804,53	532 486,12		532 486,12	498 804,53
Opérations de l'exercice	3 046 275,90	3 174 569,24	910 882,68	1 265 758,91	3 957 158,58	4 440 328,15
TOTAUX	3 046 275,90	3 673 373,77	1 443 368,80	1 265 758,91	4 489 644,70	4 939 132,68
Résultats de clôture		627 097,87	-177 609,89			449 487,98
Restes à réaliser				49 400,00		49 400,00
TOTAUX CUMULES		627 097,87	-177 609,89	49 400,00	-177 609,89	676 497,87
RESULTATS DEFINITIFS						498 887,98

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) *Fiscalité et Dotations*

Situation de la fiscalité collectée :

	Bases réelles 2020	TAUX 2020	Produit 2020
TAXE HABITATION	7 409 775	11,84	877 317
TAXE FONCIERE (Bâti)	5 259 124	11,17	589 064
TAXE FONCIERE (Non bâti)	897 790	42,78	384 075
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	615 572	15,63	98 212
		TOTAL	1 948 668

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncière et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) + dotation de compensation perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	395 796	369 074	305 395	240 704	195 109	180 023	194 424	208 848
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	-7.73%	+7,99%	+7,42%

La Communauté de communes a perçu à nouveau cette année la recette de la taxe de séjour instaurée sur le territoire pour un montant de 34 054,52 €.

b) Autres recettes de fonctionnement

Le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est stable en 2020 après une légère baisse depuis trois ans et s'établit à 90 256 €.

La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Lévignac de Guyenne par les professionnels médicaux.

La Communauté de communes perçoit également des aides particulières liées aux services rendus par la Maison de Services au Public (MSAP), mais aussi un soutien financier pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles.

Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'organismes ou pour le rachat des matériaux triés.

Des produits exceptionnels ont également été encaissés cette année à l'occasion de divers remboursements par des organismes ou des assurances suite à des sinistres.

2. LES DEPENSES (par chapitres)

a) Charges à caractère général (011)

Le montant des charges à caractère général s'établit à **692 111,09 €** contre 678 755,92 € au compte administratif 2019, ce qui représente une augmentation de 1,97 %.

La légère augmentation de ce chapitre s'explique de la manière suivante :

- L'achat supplémentaire de fourniture de voirie pour les travaux annuels importants.
- Les achats exceptionnels des équipements divers liés à la crise sanitaire.
- Toutefois, l'augmentation des dépenses est bien contenue grâce au maintien d'une politique pour contraindre les dépenses de fonctionnement et par des actions qui n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

b) Charges de personnel (012)

Le montant des charges de personnel s'établit à **955 439,69 €**, contre 972 501,40 € au compte administratif 2019, soit une diminution de 1,75 %.

Cette faible diminution s'explique notamment par le non recrutement d'un agent saisonnier au service technique.

La Communauté de communes du Pays de Duras a employé en 2020, 6 agents de la filière administrative, 23 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation.

c) Charges de gestion courante (65)

Le montant des charges de gestion courante s'établit à **734 179,68 €** contre 703 092,85 € au compte administratif 2019, ce qui représente une augmentation de 4,42 %.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en augmentation :

- Le versement au syndicat départemental des déchets VALORIZON augmente de manière importante en raison de l'augmentation de la TGAP et du coût de traitement des déchets - 218 258,08 €

- Suite à l'adhésion de la Communauté de communes au SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne, une cotisation annuelle est versée - 7 847,55 €.

- Versement au Syndicat numérique - 1 070,00 €,

- Versement au SDIS 47 - 188 561,90 €.

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :

- Office de Tourisme - 61 760,00 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2019, soit 11 075 €).

Depuis l'année 2020, la Communauté de communes verse directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :

- Les marchés de producteurs de l'été (enveloppe budgétaire de 7 440 € augmentée de 8 675 € en raison des conséquences de la crise sanitaire).

- Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle (enveloppe de 7 440 €).

- L'association de jumelage de Saint Truiden (enveloppe de 930 €)

- L'organisation des Médiévales (enveloppe de 8 675 € non versée et réattribuée aux marchés nocturnes).

-Office des sports - 16 460,00 €

- Office Culturel - 35 600,00 €.

- Le coût de la gestion déléguée du Centre de loisirs intercommunal à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) Grand Sud s'élève à 92 709,80 €, limité en raison des conséquences de la crise sur l'activité.

- La participation prévisionnelle au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne a diminué légèrement par rapport à 2019, pour un montant de 2 260,47 €.

- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les Vice présidents de la Communauté de communes, sont stables pour 67 309,61 €.

d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)

Le montant des charges financières s'établit à **16 871,40 €** contre 47 006,50 € au compte administratif 2019, ce qui représente une forte diminution.

La Communauté de communes avait remboursé en 2019 un emprunt par anticipation, ce qui avait généré d'important frais supplémentaires.

En 2020, elle a remboursé à nouveau les montants d'intérêts normaux.

Le montant des charges exceptionnelles s'établit à **7 030,01 €** contre 15 623,00 € au compte administratif 2019, ce qui représente une diminution de 55,00 %.

La Communauté de communes a versé moins de subvention en 2020. Néanmoins, elle poursuit les soutiens au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents se poursuivent.

Enfin, dans le cadre du programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'Habitat, 4 dossiers individuels ont été achevés pour un soutien total de 4 000 €.

e) Reversements de produits

Le montant des reversements de produits s'établit à **313 448,00 €** contre 307 956,00 € au compte administratif 2019, ce qui représente une augmentation de 1,78 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux communes a été stabilisée en 2020 et comprend deux parts : la dotation principale (60 000 €) et la dotation pour le soutien aux activités périscolaires (13 000 €).

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable. Le reversement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) est en augmentation (11 331,00 €).

La Communauté reverse aux syndicats de gestion de rivière le montant de la taxe GEMAPI perçue (32 615 €).

f) Financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement s'est faite au travers des dotations pour les amortissements des immobilisations et les opérations sur les cessions de biens, à hauteur de 327 196,03 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2020 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	0 €	49 400 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2019 et reportés au budget 2020.

2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'établit en 2020 à **1 443 368,80 €** dont 532 486,12 € de déficit d'investissement de reporté, contre 1 763 989 € au compte administratif 2019, ce qui représente une diminution de 18,18 %.

Ces dépenses, en plus des RAR 2019, correspondent notamment aux opérations suivantes :

- La réalisation des travaux de voirie par les services techniques de la Communauté de communes (montant de 284 567,97 €) .
- Les acquisitions de matériels, de mobiliers et d'équipements divers pour le fonctionnement des services dont un nouveau tracteur épaveuse neuf, un camion de collecte des ordures ménagères d'occasion, un fourgon, une balayeuse... (montant de 244 668,00 €)
- La réalisation de travaux d'aménagement pour l'installation d'un double cabinet dentaire à la Maison de santé de Lévigac de Guyenne. (montant de 110 038,82 €).
- La réalisation de travaux de protection et de sauvegarde de la Maison Marguerite Duras (montant de 65 776,13 €).
- Le versement de subventions d'investissement à certaines communes pour soutenir la rénovation de logements, de patrimoines, et pour soutenir également la réalisation ou la révision de documents d'urbanisme (montant de 56 149,80 €).
- La participation financière au déploiement de la fibre optique sur le territoire versée auprès du Syndicat Numérique 47 (montant de 11 800 €).
- L'acquisition de divers équipements, matériels et outillages techniques (montant de 4 747,82 €), et des équipements pour l'ouverture du nouveau centre jeunesse à Duras (16 946,79 €).
- Le remboursement en capital des emprunts de l'année (80 508,94 €).

3. LES RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'établit en 2020 à **1 265 758,91 €**, contre 1 231 503,75 € au compte administratif 2019, ce qui représente une augmentation de 2,78 %.

En 2020, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- Les fonds propres de la Communauté de communes ;
- L'amortissement ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Les subventions pour les travaux terminés ;
- Les prestations liées à certains travaux effectués pour le compte des communes ;
- les cessions d'immobilisations ;
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux ».
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres.

A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre la gestion du bâtiment loué à la SAUR et depuis le 1^{er} janvier 2017, l'opération immobilière de la ZAC de Banarge. Il comprend une section d'exploitation et une section d'investissement.

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- Les dépenses réalisées en 2020 atteignent **20 476,18 €**

Elles intègrent les dépenses d'entretien du bâtiment de la SAUR ainsi que les dépenses liés aux opérations pour la cession de terrain de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2020 atteignent **25 657,85 €**

Elles correspondent aux loyers du bâtiment de la SAUR auxquels s'ajoutent les opérations budgétaires d'équilibre pour l'aménagement de la ZAC.

L'excédent d'exploitation de l'exercice est donc de 5 181,67 € qui s'ajoute à l'excédent reporté de 72 972,40 €. Le résultat final de l'exercice est donc de 78 154,07 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses réalisées en 2020 atteignent **10 271,18 €**

Elles correspondent au remboursement de l'emprunt et aux opérations budgétaires d'équilibre liées à l'aménagement de la ZAC, et au report du déficit d'investissement de l'année précédente.

- Les recettes réalisées en 2020 atteignent **18 845,16 €**

Une cession de terrain a été achevée et 3 compromis sont signés et en cours de réalisations.

L'excédent d'investissement de l'exercice est donc de 10 246,14 € a quoi est soustrait le déficit de l'année précédente de 1 672,16 €. Le résultat final de l'exercice est donc de 8 573,98 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		72 972,40	1 672,16		1 672,16	72 972,40
Opérations de l'exercice	20 476,18	25 657,85	8 599,02	18 845,16	29 075,20	44 503,01
TOTAUX	20 476,18	98 630,25	10 271,18	18 845,16	30 747,36	117 475,41
Résultats de clôture		78 154,07		8 573,98		86 728,05
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		78 154,07	0,00	8 573,98	0,00	86 728,05
RESULTATS DEFINITIFS						86 728,05

B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

- Les dépenses réalisées en 2020 atteignent **42 681,41 €**

Elles intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes réalisées en 2020 atteignent **42 680,67 €**

Elles intègrent le montant facturé aux communes en 2020 ainsi que l'excédent reporté minime.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice est donc de - 0,74 € qui vient en déduction de l'excédent reporté de 0,26 €. Le résultat final de l'exercice est donc de -0,48 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0,26				0,26
Opérations de l'exercice	42 681,41	42 680,67			42 681,41	42 680,67
TOTAUX	42 681,41	42 680,93			42 681,41	42 680,93
Résultats de clôture	-0,48				-0,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	-0,48				-0,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS					-0,48	